

FORMATION COMPTABLE IMMOBILIER (105 heures)

OBJECTIFS :

prendre en charge l'ensemble des tâches budgétaires et comptables liées à la gestion d'un portefeuille de biens immobiliers et garantir la fiabilité des comptes auprès des clients.

BENEFICIAIRES & PRÉREQUIS :

- Profil disposant d'un diplôme de comptabilité (Bac, BTS...) ou d'une expérience d'au moins 1 an en tant que comptable.
- Une bonne maîtrise de la langue française est exigée, car le métier reste marqué par un réel formalisme écrit.
- Maîtriser les bases de la comptabilité générale.
- Une connaissance du secteur immobilier constituera un plus

CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 : Le cadre juridique de la copropriété et sa comptabilité : (30 h)

Caractériser l'environnement juridique de la gestion de copropriété (15 h).

Caractériser les normes comptables du métier (15 h).

MODULE 2 : Mettre en œuvre l'activité de comptable copropriété (40 h)

Maîtriser les opérations courantes et exceptionnelles de gestion mandante (20 h)

Procéder aux opérations de contrôle et présentation des comptes (20 h)

MODULE 3 : Maîtriser les mutations de lots (7 h)

Etablir les documents relatifs à la vente d'un lot en copropriété (pré état daté, état daté, article 20 II...).

Traitements comptables après réception de la mutation du notaire.

MODULE 4 : Maîtriser l'activité de comptable gestion locative(15 h)

Gérer le suivi complet des opérations liées à la location d'un bien, de la signature du mandat de gestion au compte rendu de gestion bailleur.

MODULE 5 : La gestion des impayés (4 h)

Comprendre les causes, les conséquences et les moyens de prévention ou de recouvrement des créances. Maîtriser les outils juridiques et pratiques pour sécuriser les transactions et optimiser la gestion du risque client.

MODULE 6 : Objectif emploi (5 h)

Mise à jour du CV, cibler les offres, développer son réseau et préparation à l'entretien d'embauche.

MISE EN PRATIQUE : (4 h)

Etude de cas pour évaluer les apprenants (score 80/100 pour valider la formation)

DÉBOUCHÉS :

La finalité de la formation est d'accéder immédiatement au métier de comptable de copropriété ou gestion locative.

Les exigences transversales de la fonction, la maîtrise du cadre juridique de l'activité, la polyvalence requise, ainsi que la qualité attendue des compétences personnelles et relationnelles expliquent les difficultés structurelles rencontrées par la branche pour recruter des comptables mandants.

Au vu du rythme accéléré de la formation, celle-ci concerne uniquement les candidats disposant déjà de la qualification de comptable ou assistant comptable, le fil conducteur de l'action sera alors d'adapter les compétences des participants aux particularités sectorielles et aux exigences du métier visé

MODALITÉS D'EXÉCUTIONS ET ÉVALUATIONS

Emargement feuille de présence.

Formulaire d'évaluation et remise du certificat de réalisation de la formation après réussite du cas pratique (note min 70/100).

DÉLAI D'ACCÈS :

Les dates sont définies avec l'organisme exprimant le besoin.

COÛT PEDAGOGIQUE

4270 € NET

LIEU : À DÉFINIR

Présenciel

DURÉE :

105 HEURES

ACCESSIBILITÉ :

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (PSH). Il est conseillé de nous contacter afin qu'une étude soit réalisée pour une évaluation des besoins.